

Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Anglais

Concours de recrutement en anglais

Informations complémentaires

Dissertation littéraire (épreuve écrite)

Le sujet aura une teneur générale. Sans porter exclusivement sur une période, un auteur ou une œuvre spécifique, il invitera le candidat à mettre en lumière ses connaissances en littérature anglophone qui sont à mettre en rapport avec des sujets plus généraux. À côté des aptitudes de réflexion et d'argumentation, la culture générale ainsi que les prises de position critiques et ouvertes du candidat seront appréciées. La correction, la clarté et l'élégance de la langue constitueront les critères d'évaluation de la forme. Les registres de langue employés seront appropriés à des interlocuteurs ou lecteurs de niveau universitaire ou postuniversitaire. La longueur de la dissertation littéraire est limitée à 1200 mots (nombre de mots utilisés à indiquer par le candidat).

L'usage de toute documentation et de tout autre moyen auxiliaire est interdit. L'épreuve, d'une durée de quatre heures, est dotée du **coefficient 2**.

Langue et grammaire (épreuve écrite)

Le candidat sera appelé à démontrer, par l'analyse de phrases, d'expressions, de structures spécifiques, sa connaissance des faits principaux de l'usage de l'anglais moderne et sa capacité de les expliquer. Toutefois, l'axe essentiel de l'épreuve ne consistera pas à faire comprendre tel point de grammaire à une classe déterminée de l'enseignement secondaire, puisqu'il acquerra ce savoir-faire seulement lors de la formation professionnelle ultérieure. Les explications et développements du candidat s'adresseront à un public adulte, cultivé et intéressé, de niveau post-secondaire (bac plus). L'analyse pourra porter sur le vocabulaire, les expressions, les parties du discours et la syntaxe.

L'usage de toute documentation de référence et de tout autre moyen auxiliaire sera interdit. L'épreuve, d'une durée de deux heures, est dotée du **coefficient 1**.

Traduction en anglais d'un texte en prose français ou d'un texte en prose allemand (épreuve écrite)

Les textes soumis aux candidats pourront être littéraires, d'actualité ou d'une teneur générale. La traduction doit rester fidèle à l'atmosphère et à l'esprit de l'original. Le candidat montrera qu'il a compris le sens du texte, qu'il saisit l'enchaînement des idées et qu'il est capable d'en apprécier les nuances. Il devra pouvoir recourir à une connaissance solide de l'anglais, de ses structures grammaticales et de ses expressions idiomatiques. Il s'efforcera de conserver, dans la mesure du possible, le mouvement des phrases de l'original, en tenant compte des particularités de la langue anglaise. La correction de la langue, la propriété des termes employés, la justesse des expressions, l'élégance et l'aisance du style seront des critères déterminants dans l'appréciation de la traduction.

Le candidat pourra consulter les dictionnaires de langue et les ouvrages grammaticaux de son choix. L'épreuve, d'une durée de trois heures, est dotée d'un **coefficient 1**.

Analyse d'un texte littéraire suivie d'un échange d'idées (épreuve orale)

Il sera soumis au candidat des textes groupés en cinq séries dont chacune appartiendra à une même époque littéraire. Chaque texte sera présenté sous pli fermé. Le candidat choisira une enveloppe de trois séries différentes et, après avoir pris connaissance des trois textes, indiquera à un membre du jury celui qu'il entend analyser. Une heure et demie est prévue pour le choix du texte et la préparation de l'épreuve. L'usage de dictionnaires de langue et de grammaires est autorisé. La méthode de l'analyse, laissée à la discrétion du candidat, devra tenir compte des caractéristiques essentielles du texte, les commentaires sans rapport direct avec le texte étant à réduire au minimum. L'exposé sera cohérent et structuré; il témoignera du niveau de culture générale et de la compétence littéraire et linguistique du candidat.

Le candidat parlera aussi librement que possible, tout en ayant le droit de se servir de ses notes. Le jury appréciera le contenu et la forme de l'exposé, mais aussi l'aisance du discours, la prononciation et la clarté de la diction. Des questions pourront être posées au candidat pour clarifier d'éventuelles imprécisions. Le temps de parole sera de dix à quinze minutes au maximum.

L'échange d'idées se développera à partir de l'exposé du candidat. Cette partie de l'épreuve ne vérifiera en aucun cas la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'enseignant, ni de savoirs scientifiques ou littéraires spécifiques, mais se vaudra un moyen de savoir si le candidat sait communiquer efficacement en utilisant soit une langue plus soutenue, soit des locutions et tournures plus particulières à la langue parlée journalière, le tout conformément à la nature du sujet et à l'orientation de l'entretien. Pendant la conversation le candidat sera particulièrement attentif à la réciprocité, aux contacts et interactions qui sont le propre de tout dialogue. En même temps, l'entretien permettra au candidat de mettre en évidence son aptitude à rendre compte de ses pensées et réactions immédiates, sa capacité d'interpeller les lieux communs, d'engager une démarche réflexive, d'explorer des idées avec un esprit lucide et critique. Environ dix minutes sont prévues pour l'échange d'idées.

L'ensemble de l'épreuve est doté du **coefficient 2**.